

1. Bénéficiaire :

Désigne le conducteur du vélo/la personne physique au nom duquel/de laquelle Sales Assist SPRL a conclu la police au nom de Bike Assist et à qui un numéro de police a été attribué. La police prend effet 7 jours après la souscription et le paiement et après l'attribution du « passeport d'assurance » avec numéro de police et numéro d'appel d'urgence. La police a chaque fois une validité d'un an et est tacitement prolongée si elle n'a pas été résiliée par l'une des parties avant son échéance.

2. Couverture :

- La couverture s'applique dans tout le Benelux et jusqu'à 50 km au-delà de la frontière, depuis un lieu de départ en Belgique, en Allemagne et en France. 24/7.
- La couverture s'applique à tous les types de vélos, vélos électriques, scooters électriques, tricycles et triporteurs, en cas de panne technique et/ou électrique, de vol, d'accident ou de vandalisme, à la suite duquel/de laquelle le conducteur se retrouve dans l'impossibilité de poursuivre son chemin de manière autonome avec le cycle concerné (à l'exclusion des exceptions mentionnées à l'article 5).
- La couverture est au nom du titulaire de la police/bénéficiaire. Elle s'applique à chaque fois qu'un cycle est en usage et est valable pour un nombre illimité d'interventions par an en cas de panne sur la route. Les vélos électriques et les scooters électriques ne peuvent avoir plus de 2 ans au moment de la souscription.

3. Modalités de l'assistance vélo :

- En cas de panne, le véhicule d'intervention sera sur place dans les 45 minutes (voir plus loin à l'article 4) qui suivront la prise de contact avec le service d'assistance via le numéro d'appel d'urgence (0800-20 755 ou 0032-2 773 61 33, voir le « pechpas »). Si possible, la réparation sera effectuée sur place. Sinon, voir plus loin aux points a) et b).
- La couverture s'applique à partir d'une distance de 1 km depuis l'adresse de départ, celle-ci étant l'adresse du domicile, un lieu de vacances, une adresse temporaire ou une résidence secondaire :
- a) Si la panne survient dans un rayon de 50 km autour de l'adresse de départ, le bénéficiaire sera ramené à cette même adresse de départ et son cycle sera transporté à son (propre) réparateur de vélos. Sur demande, à une autre destination ou à une adresse de travail dans le même rayon de 50 km.
- b) Si la panne survient au-delà d'un rayon de 50 km autour de l'adresse de départ, le bénéficiaire ainsi que le cycle seront amenés au réparateur de vélos le plus proche. En cas d'une excursion d'une journée ou en cas de navettes entre domicile et lieu de travail, le bénéficiaire peut également, sur demande, être amené au point de départ de cette excursion/à un arrêt de la navette, comme une place de parking automobile, un arrêt d'autobus ou une gare, si cet endroit est également situé dans un rayon de 50 km autour de l'endroit de la panne. Toutefois, en cas de (légères) lésions corporelles, de perte totale du cycle ou de vol, le bénéficiaire sera amené à ce point de départ quelle que soit la distance.
- Un seul deuxième conducteur sera emmené, sur demande.

4. Conditions liées à l'assistance vélo :

- Par la présente, le bénéficiaire déclare que tous les cycles qu'il utilise sont en règle tant sur le plan technique que légal et qu'ils sont entretenus de manière suffisante.
- L'assistance vélo est fournie en bonne intelligence, à des endroits librement accessibles au véhicule d'intervention et dans un délai raisonnable (engagement d'un délai de 45 minutes), pour autant que les prescriptions publiques ou des cas de force majeure (tels que détournements, cortèges/manifestations, barages/immobilisation du trafic ou conditions météorologiques extrêmes) ne l'entravent ou ne l'empêchent.
- Excepté pour ses propres erreurs ou manquements, Bike Assist ne peut être tenu responsable de la non-exécution, du retard, des dommages ou des préjudices résultant d'un cas de force majeure ou d'erreurs et/ou de manquements de la part de tiers, sans affecter la propre responsabilité de ces tiers.
- Lors de son appel au numéro d'urgence (voir le « pechpas »), le bénéficiaire communiquera les informations suivantes : le numéro de sa police (voir le « pechpas »), son nom, son code postal, son lieu de résidence, l'endroit de la panne et, en fonction du point a) ou b) de l'article 3 ci-dessus, le lieu d'acheminement : l'adresse de départ.
- La police et le « pechpas » sont nominatifs et ne peuvent être transférés que moyennant l'accord de Bike Assist. En cas de perte d'un « pechpas », un duplicata peut être demandé auprès de Bike Assist.
- Les changements d'adresse doivent impérativement être immédiatement signalés à Bike Assist, en envoyant un e-mail à l'adresse info@bikeassist.be ou en appelant le numéro 014-75 24 35.

5. Sont exclus de l'assistance vélo :

- La participation à des compétitions ou à des randonnées à bicyclette organisées par des tiers ; un cycle se trouvant chez le réparateur de vélos ; une perte de la clé de l'antivol ; l'absence de déclaration auprès de la police en cas de vol ou de vandalisme ; une batterie insuffisamment chargée dans le cas d'un vélo électrique ou un défaut existant déjà préalablement ; une défectuosité causée intentionnellement ; une panne faisant suite à une négligence manifeste lors d'un entretien.
- Ce à l'appréciation de Bike Assist, de la personne chargée de l'intervention ou du réparateur de vélos.

* En cas d'abus relatif à ce qui précède, les frais complets de l'intervention et une amende administrative de 50 € seront inconditionnellement facturés à l'auteur.

6. Politique de confidentialité :

Bike Assist respecte la vie privée de tous les clients/bénéficiaires conformément à la législation belge et au règlement européen n° 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (le RGPD). Le texte de la politique de confidentialité de Bike Assist peut être téléchargé dans son intégralité sur www.bikeassist.be. Toute personne a le droit de communication, de consultation et de correction de ses données personnelles. À cet égard, il suffit d'envoyer une demande écrite ou un e-mail, accompagné d'une copie de la carte d'identité, à Sales Assist SPRL/Bike Assist, Diamantstraat 8/475 à B-2200 Herentals, info@bikeassist.be.